



## Le syndic se représente avant expiration de son mandat

Par **bernarlouis**, le **04/03/2021** à **15:13**

Bonjour,

Notre syndic a été élu pour deux ans l'année dernière. Cette année, c'est à dire un an avant l'expiration de son mandat, les copropriétaires découvrent dans la convocation à l'AG qu'il met son élection à l'ordre du jour, avec donc un nouveau mandat et de nouveaux honoraires. Peut-il faire cela?